

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2011

Le seize février deux mil onze à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Denise CORTEY, Marie-France COTTET, Guillaume FAVIER, Colette GREPAT, Emmanuel GUTIERREZ, Philippe GUYON, Raymond HERBEPIN, Nathalie MARGAIN, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Maurice NICOLAS, Jean-Charles PASTORINO, Jacky RAVAZ, Chantal REY, Joao SANTOS, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE, Yvon THENAULT.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Chantal BELLIN à Chantal MOLY, Sébastien DREVET à Gilbert MERGOUD, Valérie GEYNET à Maryvonne SARAMITO, Josiane GIPPET à Philippe GUYON, Marie-Catherine LAMIRAL à Nathalie MARGAIN, Roger MORNEY à Jean-Charles PASTORINO, Marie-Thérèse PASTORINO à Alain SOCIE, Fabienne RETY à Raymond HERBEPIN.

Etait absent et excusé : néant

Date de convocation : Jeudi 27 janvier 2011

Les Conseillers présents, soit 19 représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de deux secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Jacky RAVAZ et Philippe GUYON. Ces derniers acceptent.

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2010

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 2 Emmanuel GUTIERREZ Jacky RAVAZ	ABST. : 0

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 16 février 2011

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 1 Yvon THENAULT

- *Convocation accompagnée du rapport de saisine du conseil municipal portant sur le principe de la DSP de la gestion et l'exploitation du boulodrome municipal adressée par courrier aux conseillers municipaux le 27/01/2011 soit 15 jours avant la séance.*
- *Ordre du jour avec la note de synthèse et les différentes annexes adressés par courrier aux conseillers municipaux le 09/02/2011.*

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2010
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 16 février 2011

I. AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

- 2011-1-1 Gestion et exploitation du boulodrome municipal des Avenièrès – Lancement d'une Délégation de Service Public de type affermage
- 2011-1-2 Acquisition de mobil-home - Camping municipal
- a) Demande de subvention - Contrat de Développement de la région Rhône-Alpes – Boucle du Rhône
- b) Demande de subvention - Conseil Général de l'Isère
- 2011-1-3 Aménagement de sécurité aux abords du Collège Arc-en-Ciers
- a) Approbation du projet
- b) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère
- 2011-1-4 Dispositif d'éco-conditionnalité du Conseil Général de l'Isère – construction d'une nouvelle gendarmerie
- 2011-1-5 Aménagement de sécurité de la route du Jalerieu – 2^{ème} phase
- a) Approbation du projet
- b) Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police - Conseil Général de l'Isère
- c) Demande de subvention - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- d) Demande de subvention au titre des déplacements doux – Communauté de Communes du Pays des Couleurs
- 2011-1-6 Déclassement du bâtiment de l'ancien Hôtel de Ville

II. SCOLAIRE, SOCIAL, CULTURE

- 2011-1-7 Marché de fournitures pour la restauration collective – Lancement d'appel d'offres
- 2011-1-8 Demande de subvention – Médiathèque Jules Ferry

III . ASPECT FINANCIER

- 2011-1-9 Débat d'Orientations Budgétaires
- 2011-1-10 Reversement de subventions au Centre socioculturel Intercommunal Jean Bedet
- 2011-1-11 Attribution de subventions à l'Office de Tourisme Les Avenièrès/Veyrins-Thuellin
- 2011-1-12 Attribution d'une subvention – Grand prix bouliste de la Ville
- 2011-1-13 Attribution de subventions aux coopératives scolaires
- 2011-1-14 Attribution d'une subvention au Collège Arc-en-Ciers – Voyages linguistiques
- 2011-1-15 Approbation des tarifs du camping
- a) Les tarifs
- b) Le calendrier de la saison 2011
- 2011-1-16 Ilot Nord Tranches 3 et 4 – Construction neuve de 30 logements sociaux par SEMCODA – Reversement de la subvention du Conseil Général de l'Isère
- 2011-1-17 Avenue Guillermaz – construction neuve de 4 logements sociaux par SEMCODA
- a) Demande de subvention à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs et reversement à la SEMCODA
- b) Garantie d'emprunt

IV. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir depuis le conseil municipal du 9 novembre 2010
- Prochain conseil municipal le Jeudi 24 mars 2011 à 20h30

DELIBERATIONS

La délibération n°2011-1-9 portant sur le Débat d'Orientations Budgétaires est présentée au vote des conseillers municipaux en premier.

III . ASPECT FINANCIER

2011-1-9 Débat d'Orientations Budgétaires

La tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants (articles L. 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 du CGCT). Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

L'Adjoint aux Finances présente les orientations budgétaires 2011 de la Commune des Avenières, telles que prévues à l'article 22 du Règlement Intérieur. Une présentation synthétique a été jointe à la note de synthèse en annexe (**Annexe I**).

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

Yvon THENAULT quitte la séance à 21h36 pendant la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires et ne prend pas part au vote de cette délibération ni des suivantes.

Après ce vote, la séance est suspendue momentanément à 21h37.

A 21h40, réouverture de la séance. Le Conseil municipal examine ensuite les délibérations selon l'ordre du jour.

I. AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

2011-1-1 Gestion et exploitation du boulodrome municipal des Avenières – Lancement d'une Délégation de Service Public de type affermage

La commune des Avenières est propriétaire d'un équipement sportif, à destination de boulodrome, composé d'un bâtiment fermé, comprenant des vestiaires, des pistes de jeux et un espace buvette-restauration, d'un parc de stationnement et de pistes de jeux extérieures.

Cet équipement offre aux particuliers comme aux associations de boulistes la possibilité d'exercer leur activité sportive au sein d'une structure spécifiquement adaptée, pouvant en outre accueillir des manifestations sportives de type concours et compétitions.

En raison de la présence, au plan local, de plusieurs associations boulistes et de nombreux pratiquants individuels, l'exploitation de l'équipement communal présente un indéniable intérêt en matière d'activité sportive et de loisirs.

Compte-rendu

Pour permettre une gestion plus efficace (objectifs techniques de gestion et d'accueil, organisation de concours), plus proche des attentes des usagers et de nature à permettre au délégataire d'amortir sur la durée d'éventuels investissements, le Maire propose de déléguer pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} septembre 2011, la gestion et l'exploitation du boulodrome à une personne privée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public de type affermage au sens des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre d'un tel contrat, l'exploitant choisi par la Commune aux termes d'une procédure de mise en concurrence exploite le service selon un cahier des charges défini par la Commune et négocié avec lui.

L'exploitant est rémunéré sur les recettes d'exploitation du boulodrome et plus particulièrement sur la base des tarifs et droits d'entrée au boulodrome, lesquels sont proposés par le délégataire pendant la phase de mise en concurrence et approuvés par le conseil municipal. En contrepartie, il verse à la collectivité une redevance forfaitaire.

Un rapport de saisine du conseil municipal sur le principe de la délégation de la gestion et l'exploitation du boulodrome municipal (article L 1411-4 du CGCT) a été transmis à chaque conseiller avec la convocation le 27 janvier 2011.

Il convient de délibérer pour approuver le principe de délégation de service public de type affermage pour la gestion et l'exploitation, à titre exclusif, du boulodrome pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2011, autoriser le Maire à lancer la procédure susvisée et signer tous les actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 6 ☞ Emmanuel GUTIERREZ ☞ Philippe GUYON+pouvoir de Josiane GIPPET ☞ Nathalie MARGAIN+pouvoir de Marie-Catherine LAMIRAL ☞ Jacky RAVAZ

2011-1-2 Acquisition de mobil-home - Camping municipal

Afin d'enrichir l'offre de service à la clientèle du camping municipal, l'acquisition de mobil-home est envisagée.

a) Demande de subvention - Contrat de Développement de la région Rhône-Alpes – Boucle du Rhône

L'acquisition de mobil-home au camping municipal peut s'inscrire dans le cadre des actions menées par le Contrat de Développement de la région Rhône-Alpes (CDRA). Cette opération est donc susceptible d'être subventionnée à hauteur de 25% du coût hors taxes, soit 3.762,50 € d'un montant de dépenses subventionnables de 15.050,00 € HT.

Le Maire propose donc de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention auprès de l'autorité chargée de la mise en œuvre du CDRA.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du CDRA et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 0	ABST. : 2 ☞ Emmanuel GUTIERREZ ☞ Jacky RAVAZ

b) Demande de subvention - Conseil Général de l'Isère

Le coût d'un tel équipement est estimé à 14 741 € HT hors frais de transport, de mise en place et de raccordement. L'acquisition d'un mobil-home au camping municipal peut faire l'objet d'une subvention du Conseil Général de l'Isère au taux de 25% du coût hors taxes.

Le Maire propose donc de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Général de l'Isère et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 0	ABST. : 2 ☞ Emmanuel GUTIERREZ ☞ Jacky RAVAZ

2011-1-3 Aménagement de sécurité aux abords du Collège Arc-en-Ciers

Le Maire rappelle les difficultés de circulation aux abords du Collège Arc-en-Ciers, en raison notamment du manque de places de parking et de stationnement. En effet, le stationnement anarchique ne permet pas actuellement de garantir la sécurité des piétons (notamment la sécurité des élèves) et perturbe le bon fonctionnement des cars scolaires. Il présente le projet d'aménagement de sécurité qui comprend notamment la création de places de stationnement supplémentaires aux abords du Collège. Le coût estimatif des travaux s'élève à 242 000 € H.T.

a) Approbation du projet

Le Maire propose d'approuver le projet exposé ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR A L'UNANIMITE		

b) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère

Il s'agit d'une opération d'aménagement susceptible d'être subventionnée par le Conseil Général de l'Isère. Le Maire propose donc de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Général de l'Isère et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 0	ABST. : 2 ☞ Emmanuel GUTIERREZ ☞ Jacky RAVAZ

2011-1-4 Dispositif d'éco-conditionnalité du Conseil Général de l'Isère – construction d'une nouvelle gendarmerie

Par délibération du 2 décembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé l'opération de construction d'une nouvelle gendarmerie.

Compte-rendu

Par délibération du 22 juillet 2010, il a sollicité le Conseil Général de l'Isère pour l'obtention d'une subvention à ce titre.

Il s'avère que le Conseil Général de l'Isère a adopté le 25 mars 2010 un dispositif d'éco-conditionnalité pour les aides départementales.

Pour compléter le dossier de demande de subvention, le Maire propose au Conseil municipal de s'engager sur le projet de gendarmerie à respecter les critères d'éco-conditionnalité adoptés par le Conseil Général de l'Isère (énergie, gestion des déchets de chantier, déchets produits dans le bâtiment ...).

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2011-1-5 Aménagement de sécurité de la route du Jalérieu – 2^{ème} phase

Par délibération du 24 septembre 2009, le Conseil municipal a approuvé la 1^{ère} phase des travaux d'aménagement de la route du Jalérieu, consistant à aménager cette entrée d'agglomération pour améliorer la sécurité routière en obtenant le respect de la limitation de vitesse réglementaire, en sécurisant les cheminements des piétons, en créant un espace plus structuré et aménagé.

Le Maire présente la 2^{ème} phase de l'aménagement qui porte sur la portion de voie allant de la place Bacchus jusqu'à la rue du Stade. Le coût estimatif des travaux s'élève à 485 500 € HT.

a) Approbation du projet

Le Maire propose d'approuver le projet ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 19	CONTRE : 3 ☞ Guillaume FAVIER ☞ Emmanuel GUTIERREZ ☞ Jacky RAVAZ	ABST. : 4 ☞ Philippe GUYON+pouvoir de Josiane GIPPET ☞ Nathalie MARGAIN+pouvoir de Marie-Catherine LAMIRAL

b) Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police - Conseil Général de l'Isère

S'agissant d'une opération d'aménagement de la voirie et d'amélioration de la sécurité des usagers, le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 6 ☞ Emmanuel GUTIERREZ ☞ Philippe GUYON+pouvoir de Josiane GIPPET ☞ Nathalie MARGAIN+pouvoir de Marie-Catherine LAMIRAL ☞ Jacky RAVAZ

c) Demande de subvention - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Le Maire propose de demander à l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 6 ☞ Emmanuel GUTIERREZ ☞ Philippe GUYON+pouvoir de Josiane GIPPET ☞ Nathalie MARGAIN+pouvoir de Marie-Catherine LAMIRAL ☞ Jacky RAVAZ

d) Demande de subvention au titre des déplacements doux – Communauté de Communes du Pays des Couleurs

Sachant que l'aménagement de la route du Jalériu contribue à la promotion des déplacements doux, le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs au titre de cette action.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 2 ☞ Philippe GUYON+pouvoir de Josiane GIPPET	ABST. : 4 ☞ Emmanuel GUTIERREZ ☞ Nathalie MARGAIN+pouvoir de Marie-Catherine LAMIRAL ☞ Jacky RAVAZ

2011-1-6 Déclassement du bâtiment de l'ancien Hôtel de Ville

Conformément à l'article L. 2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Vu la situation de l'immeuble sis 14 rue de l'Hôtel de Ville (ancienne Mairie) qui n'est plus affecté à un service public depuis octobre 2010,

Vu le projet de création de logements sociaux,

Le Maire propose le déclassement de l'immeuble sis 14 rue de l'Hôtel de Ville et son intégration dans le domaine privé de la Commune.

Il convient de délibérer pour :

- déclasser l'immeuble sis 14 rue de l'Hôtel de Ville aux Avenièrès et l'intégrer dans le domaine privé de la Commune,
- autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 2 ☞ Emmanuel GUTIERREZ ☞ Jacky RAVAZ	ABST. : 0

II. SCOLAIRE, SOCIAL, CULTURE**2011-1-7 Marché de fournitures pour la restauration collective – Lancement d'appel d'offres**

Le marché de services à bons de commandes pour la fourniture et la livraison de repas viendra à expiration le 31 août prochain. Il est nécessaire de passer un marché de services à bons de commandes pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2014 selon la procédure d'appel d'offres ouvert en vertu du Code des Marchés Publics (le montant maximal du marché dépassant les 193 000 € H.T.).

Le Maire propose :

- de passer un marché de services à bons de commandes pour une durée de trois ans avec un minimum de 90 000 repas, et un maximum de 200 000 repas pour la durée du marché (article 33 du C.M.P.),
- de lancer un appel d'offres ouvert.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer toutes pièces et actes concernant ce marché.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 2 ☞ Emmanuel GUTIERREZ ☞ Jacky RAVAZ	ABST. : 0

2011-1-8 Demande de subvention – Médiathèque Jules Ferry

Le service départemental des affaires culturelles attribue des subventions pour le fonctionnement des bibliothèques municipales. A ce titre, il y a lieu de constituer un dossier de demande de subvention pour l'année 2011.

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à déposer un dossier auprès du Conseil Général de l'Isère pour pouvoir bénéficier de cette aide.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 0	ABST. : 2 ☞ Emmanuel GUTIERREZ ☞ Jacky RAVAZ

III. ASPECT FINANCIER**2011-1-10 Reversement de subventions au Centre socioculturel Intercommunal Jean Bedet**

Par convention, la Commune s'est engagée à reverser au Centre socioculturel Intercommunal Jean Bedet, les subventions C.A.F. (Contrat Enfance Jeunesse volet Petite enfance et volet Jeunesse, et Relais Assistantes Maternelles).

	Montant voté en 2010	Règlement 2010	Proposition 2011
Contrat Enfance Jeunesse volet Petite enfance (<i>année en cours</i>)	100 000.00 €	100 000.00 €	80 000.00 €
Contrat Enfance Jeunesse volet Petite enfance (<i>régularisation année précédente</i>)	20 000.00 €	17 701.62 €	15 000.00 €
Contrat Enfance Jeunesse volet Jeunesse (<i>année en cours</i>)	95 000.00 €	95 000.00 €	75 000.00 €
Contrat Enfance Jeunesse volet Jeunesse (<i>régularisation année précédente</i>)	20 000.00 €	14 004.25 €	10 000.00 €
Relais Assistantes Maternelles (<i>année en cours</i>)	5 000.00 €	5 000.00 €	3 000.00 €
TOTAL	240 000.00 €	231 705.87 €	183 000.00 €

Tous ces crédits seront reportés au budget primitif 2011.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à reverser ces subventions.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2011-1-11 Attribution de subventions à l'Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin

L'Adjoint aux Finances propose de verser à l'Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin les subventions suivantes :

Ces crédits seront reportés au budget primitif 2011.

<i>Objet</i>	<i>Montant voté en 2010</i>	<i>Règlement 2010</i>	<i>Proposition 2011</i>
<i>Fonctionnement</i>	28 100 €	28 100 €	26 755 €
<i>Manifestations</i>	17 600 €	17 600 €	17 350 €
TOTAL	45 700 €	45 700 €	44 105 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser ces subventions.

VOTE		
POUR : 23	CONTRE : 0	ABST. : 2 ☞ Emmanuel GUTIERREZ ☞ Jacky RAVAZ

Chantal REY ne prend pas part au vote de cette délibération.

2011-1-12 Attribution d'une subvention – Grand prix bouliste de la Ville

Pour permettre l'organisation du Grand Prix de la Ville qui aura lieu les 26 et 27 février 2011, l'Adjoint aux Finances propose de verser au secteur bouliste de Morestel une subvention de 1 000 € correspondant à la rémunération de l'arbitre de niveau national, sous réserve de la présentation d'un budget prévisionnel.

Ce crédit sera reporté au budget primitif 2011.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser cette subvention.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2011-1-13 Attribution de subventions aux coopératives scolaires

L'Adjoint aux Finances propose de verser les subventions suivantes aux coopératives scolaires :

Objet	Montant voté en 2010	Règlement 2010	Proposition 2011
Livres bibliothèque	1 848,00 €	1 848,00 €	1 848,00 €
Extra-scolaires	12 049,00 €	11 142,15 €	12 000,00 €
Arbre de Noël	870,00 €	870,00 €	870,00 €
Crédit de direction	918,00 €	918,00 €	918,00 €
TOTAL	15 685,00 €	14 778,15 €	15 636,00 €

Ces crédits seront reportés au budget primitif 2011.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

VOTE		
POUR : 23	CONTRE : 0	ABST. : 3 ☞ Emmanuel GUTIERREZ ☞ Philippe GUYON+pouvoir de Josiane GIPPET ☞ Jacky RAVAZ

2011-1-14 Attribution d'une subvention au Collège Arc-en-Ciers – Voyages linguistiques

Suite à la dissolution du Syndicat du Collège Arc-en-Ciers, auquel adhérait la Commune des Avenières, l'Adjoint en charge des affaires scolaires propose de verser une subvention d'un montant de 1 280 € au collège pour financer une partie des séjours linguistiques, montant calculé sur la base de 40 € par élève pour un effectif de 32 élèves au total. Ces crédits seront reportés au budget primitif 2011.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser cette subvention.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2011-1-15 Approbation des tarifs du camping

a) Les tarifs

Les tarifs sont fixés par la Commune. Le Maire propose donc d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} avril 2011, date d'ouverture de l'équipement :

CAMPING		
TARIF TTC PAR JOUR	Basse saison	Haute saison
Forfait 1 - 2 personnes	12.30 €	13.60 €
Personne supplémentaire	4.00 €	4,70 €
Enfant de -13 ans	2.40 €	3,00 €
Visiteur au delà de 2 heures	3.10€	3,50 €
Chien vacciné et tenu en laisse	1.85 €	2,15 €
Tente supplémentaire	2,75 €	3.10 €
Véhicule supplémentaire	3.95 €	3,95 €
GROUPE : (à partir de 8 personnes) * par emplacement * par enfant - 13 ans * par personne + 13 ans	12,30 € 1,55 € 2,55 €	
FORFAIT SPECIAL CYCLISTE		
1 cycliste, 1 vélo, 1 emplacement (sans électricité)		
Tarif par jour	6,30 €	7,20 €
FORFAIT SPECIAL CAMPING-CAR		
1 camping-car + 2 personnes (sans électricité)		
Tarif par jour	12,30 €	13,60 €
FORFAIT RESIDENTS 6 MOIS		
1 ou 2 personnes	1 080.00 € (sur une base mensuelle de 180 €)	
Par personne supplémentaire de plus de 13 ans	318.00 € (sur une base mensuelle de 53 €)	
Par personne supplémentaire de moins de 13 ans	240.00 € (sur une base mensuelle de 40 €)	
<i>Supplément électricité au coût réel soit 0,090 € par KW consommé</i>		
ELECTRICITE		
Forfait courant 10 A par jour	4,50 €	
GARAGE MORT		
Garage mort au mois	28,50 €	

	TOILES BENGALI (4 personnes)		TOILES KIWI (5 personnes)		MOBIL-HOME (6 personnes)	
	Basse saison	Haute saison	Basse saison	Haute saison	Basse saison	Haute saison
1 semaine	260,00 €	360,00 €	300,00 €	380,00 €	380,00 €	450,00 €
1 nuitée	70,00 €	85,00 €	85,00 €	100,00 €	95,00 €	15,00 €
2 nuitées	105,00 €	130,00 €	130,00 €	150,00 €	140,00 €	170,00 €
A partir de la 3 ^{ème} nuitée (par nuit)	45,00 €	55,00 €	50,00 €	60,00 €	60,00 €	70,00 €
CAUTION	1 000,00 €					

Il convient de délibérer pour approuver ces tarifs, autoriser leur mise en application à compter du 1^{er} avril 2011 et la signature, par le Maire, de tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 0	ABST. : 2 ☞ Emmanuel GUTIERREZ ☞ Jacky RAVAZ

b) Le calendrier de la saison 2011

L'activité du Camping est divisée chaque année en deux périodes selon le degré plus ou moins important de fréquentation du service : la haute et la basse saison. Le Maire propose pour la saison 2011 le calendrier suivant :

- Basse saison : du 1^{er} avril au 30 juin 2011 et du 1^{er} septembre au 30 septembre 2011
- Haute saison : du 1^{er} juillet au 31 août 2011.

Il convient de délibérer pour approuver ce calendrier, autoriser sa mise en application à compter du 1^{er} avril 2011 et la signature, par le Maire, de tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 0	ABST. : 2 ☞ Emmanuel GUTIERREZ ☞ Jacky RAVAZ

2011-1-16 Ilot Nord Tranches 3 et 4 – Construction neuve de 30 logements sociaux par SEMCODA – Reversement de la subvention du Conseil Général de l'Isère

SEMCODA a réalisé la construction neuve de 30 logements locatifs financés à l'aide de prêts aidés de l'Etat sur un terrain situé avenue du Général Guillermaz.

Afin de s'inscrire dans l'esprit de la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 dite loi SRU et conformément à l'article L 431-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, les communes peuvent allouer des subventions aux organismes qui construisent des logements sociaux.

Considérant l'intervention de la commune des Avenières en faveur du logement social, le Maire propose d'octroyer à SEMCODA une participation financière pour la réalisation d'une opération de 30 logements locatifs, correspondant au reversement de la part communale du Conseil Général d'un montant de 22 037,40 € à réception de ces fonds (cf. **Annexe 2** – projet de convention joint à la note de synthèse).

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 2 ☞ Emmanuel GUTIERREZ ☞ Jacky RAVAZ	ABST. : 0

2011-1-17 Avenue Guillermaz – construction neuve de 4 logements sociaux par SEMCODA

a) Demande de subvention à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs et reversement à la SEMCODA

SEMCODA va construire 3 logements PLUS et 1 logement PLAI, avenue Guillermaz aux Avenières, Passage du Rhône.

La Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC) alloue des subventions à hauteur de 9 300,00 € par logement pour financer des opérations de logements sociaux. Le Maire propose de solliciter la Communauté de Communes du Pays des Couleurs pour le financement de ces 4 logements sociaux.

Considérant que pour bénéficier de ces subventions, la CCPC demande aux communes de prendre une délibération autorisant le Maire à solliciter ces aides et leur versement.

Le Maire propose donc :

- de solliciter les aides de la CCPC pour l'opération décrite ci-dessus, qui sera mise en chantier sur le territoire de la commune,
- de demander le versement de ces aides,
- d'octroyer à SEMCODA une participation financière pour la réalisation de l'opération des 4 logements locatifs correspondant au reversement de l'aide de la CCPC, sous réserve de la perception de ces fonds (cf. **Annexe 3** – projet de convention joint à la note de synthèse).

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions, autoriser le Maire à signer la convention de reversement de ces aides et tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 2 ☞ Emmanuel GUTIERREZ ☞ Jacky RAVAZ	ABST. : 0

b) Garantie d'emprunt

VU la demande formulée par la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DEPARTEMENT DE L'AIN (S.E.M.CO.D.A.), et tendant à obtenir la garantie de la Commune des AVENIERES pour quatre emprunts d'un montant total de 312 400 €, à hauteur de 40 %, soit 124 960 €, à réaliser auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS en vue de financer une opération de construction de 3 logements PLUS et 1 logement PLAI aux AVENIERES « Avenue Guillermaz ».

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du code Civil,

Article 1 : La commune des AVENIERES accorde sa garantie à la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DEPARTEMENT DE L'AIN (S.E.M.CO.D.A.), pour le remboursement de la somme de 124 960 €, représentant 40 % des quatre emprunts avec préfinancement d'un montant total de 312 400 € que cet

Compte-rendu

organisme se propose de contracter auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Ces prêts sont destinés à financer l'opération de construction de 3 logements PLUS et 1 logement PLAI aux AVENIERES « Avenue Guillermaz ».

Article 2 : Les caractéristiques des deux Prêts Locatifs à Usage Social et des deux Prêts Locatifs Aidés d'Intégration consentis par la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS sont les suivantes :

1^{er} Prêt PLUS : Financement de la construction

- Montant : 156 600 €,
- Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum,
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans,
- Périodicité des échéances : annuelle,
- Index : Livret A,
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb,
- Taux annuel de progressivité : 0 % à 0,5 %,
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

2^{ème} Prêt PLUS : Financement de la charge foncière

- Montant : 89 200 €,
- Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum,
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans,
- Périodicité des échéances : annuelle,
- Index : Livret A,
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb,
- Taux annuel de progressivité : 0 % à 0,5 %,
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

1^{er} Prêt PLAI : Financement de la construction

- Montant : 40 600 €,
- Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum,
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans,
- Périodicité des échéances : annuelle,
- Index : Livret A,
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb,
- Taux annuel de progressivité : 0 % à 0,5 %,
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

2^{ème} Prêt PLAI : Financement de la charge foncière

- Montant : 26 000 €,
- Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum,
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans,
- Périodicité des échéances : annuelle,
- Index : Livret A,
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb,

Compte-rendu

- Taux annuel de progressivité : 0 % à 0,5 %,
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Article 3 : La garantie de la commune des AVENIERES est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de 40 %, pour le remboursement de deux emprunts destinés au financement de la construction, d'un montant total de 197 200 €, soit 78 880 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

La garantie de la commune des AVENIERES est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 50 ans, à hauteur de 40 %, pour le remboursement de deux emprunts destinés au financement de la charge foncière, d'un montant total de 115 200 €, soit 46 080 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêt et à signer la convention qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

(cf. **Annexe 4** – projet de convention joint à la note de synthèse)

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 2 ☞ Emmanuel GUTIERREZ ☞ Jacky RAVAZ	ABST. : 0

IV. QUESTIONS DIVERSES

- **Motion d'approbation et de soutien au courrier du Maire visant à dénoncer les modalités d'attribution des subventions aux gendarmeries par le Conseil Général de l'Isère**

Philippe GUYON évoque la lettre que le Maire a adressée à M. Christian NUCCI, Vice-président du Conseil Général de l'Isère et Président de la Conférence territoriale, lettre par laquelle il s'indigne de l'inéquité dans le traitement des attributions de subventions pour les gendarmeries : 250 000 € pour Montalieu-Vercieu sans principe d'éco-conditionnalité, 100 000 € pour les Avenières avec des principes d'éco-conditionnalité à respecter.

Il propose que le Conseil municipal délibère pour soutenir le Maire dans sa démarche visant à dénoncer l'inégalité de traitement entre les communes des Avenières et de

Compte-rendu

Montalieu-Vercieu dans l'attribution de subvention pour la construction de gendarmerie par le Conseil Général de l'Isère.

Le Conseil municipal décide d'approuver cette motion.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 1 ☞ Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 1 ☞ Jacky RAVAZ

INFORMATIONS

- Décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir depuis le conseil municipal du 9 novembre 2010 (**Annexe n°5 jointe à la note de synthèse**)
- Prochain conseil municipal le Jeudi 24 mars 2011 à 20h30

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h20.

Liste des annexes :

- Annexe n°1 : Débat d'orientations budgétaires 2011
- Annexe n°2 : Projet de convention – Reversement de subvention – Construction neuve de 30 logements sociaux
- Annexe n°3 : Projet de convention – Reversement de subvention – Construction neuve de 4 logements sociaux
- Annexe n°4 : Projet de convention – Garantie d'emprunt – Construction neuve de 4 logements sociaux
- Annexe n°5 : Relevé des décisions du Maire prises depuis le conseil municipal du 09/11/2010

Fait aux Avenières, le 16 février 2011

Le Maire,

Gilbert MERGOND